

À GRANDE ÉCHELLE

CEE, MAPRIMERÉNOV' & MARCHÉ DE LA RÉNOVATION

La rénovation énergétique des bâtiments en France n'est décidément pas un long fleuve tranquille... et ce n'est pas cette rentrée 2023 qui prouvera le contraire, car elle s'accompagne de nouveautés qui chamboulent un peu tout dans le paysage des économies d'énergie !

Tout d'abord, la France affronte en ce moment une grave crise du logement ainsi qu'une situation d'inflation persistante. Dans ces conditions, **le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a laissé échapper, avant de se rétracter, qu'il n'était pas fermé à un nouveau calendrier pour l'interdiction de location des passoires thermiques.**

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, a confirmé que le gouvernement allait permettre des **dérogations à l'obligation de rénovation.** Qui restent à préciser...

C'est aussi la fin des aides CEE au chauffage gaz. **Un arrêté du 4 octobre supprime la BAR-TH-106 « Chaudière individuelle à haute performance énergétique »** et transforme la BAR-TH-104 « Pompe à chaleur air/eau et eau/eau » en deux nouvelles fiches pour plus de commodité. Ces nouveautés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Du côté de MaPrimeRénov', c'est une grande refonte du dispositif qui se prépare et fait grincer des dents... La plupart des acteurs de la filière réclamant de la stabilité dans les aides.

Premièrement, pour aider les Français à maintenir leurs projets de travaux malgré l'inflation, **les aides MaPrimeRénov' à la rénovation globale ont été revues à la hausse** pour les ménages modestes et très modestes au 1^{er} octobre dernier.

Mais surtout le gouvernement a dressé **les contours définitifs le 11 octobre du nouveau visage de MaPrimeRénov' :**

- Dès janvier 2024, **les aides MaPrimeRénov' Sérénité et Particuliers seront remplacées par l'aide Efficacité pour le remplacement de chauffage et l'aide Performance pour les rénovations globales.**
- En conséquence, les aides MPR ne financeront plus de travaux monogestes hormi le remplacement de chauffage.
- **L'aide pour la pose de pompe à chaleur sera doublée**, ainsi que le plafond du montant des travaux de rénovation globale éligible à l'aide Performance.
- **L'aide Performance ne sera pas forfaitaire mais proportionnelle au montant des travaux et accessible à tous les ménages quelles que soient leurs ressources.** Elle sera obligatoirement associée à l'accompagnement **Mon Accompagnateur Rénov'**. Elle sera aussi revalorisée et portée à maximum 90 % du coût des travaux.
- Enfin, les travaux d'amélioration du **confort d'été** seront éligibles aux aides MPR.

C'est l'Anah qui valorisera les CEE pour les rénovations globales financées avec l'aide Performance et la prime CEE sera englobée dans le montant total de l'aide Performance versée par l'Anah. Ainsi, les **ménages n'auront à déposer qu'une seule demande de prime.**

Toujours dans le but de simplifier le parcours des bénéficiaires, un arrêté du 21 septembre a également **harmonisé certains critères d'éligibilité MaPrimeRénov' et CEE pour une liste d'équipements**. Il aligne aussi les caractéristiques des audits obligatoires des rénovations globales financées avec MaPrimeRénov', les CEE et l'éco-PTZ sur celles de l'audit énergétique obligatoire en cas de vente de passoire thermique en monopropriété.

Enfin, le gouvernement a partagé fin septembre **son nouveau plan d'action pour la transition écologique**, une feuille de route pour les 4 prochaines années. Il prévoit notamment **le développement de la filière française de la pompe à chaleur**. L'ambition affichée **est de passer de 60 % d'énergie fossile dans le mix énergétique de la France à 40 %**. La Caisse des Dépôts et des Consignations a déjà annoncé qu'elle financerait ce plan à hauteur de **100 milliards d'euros**.

Le projet de loi de finances 2024 présenté dans la foulée prévoit **un budget de 10 milliards d'euros pour la transition écologique** pour « faire plus en 7 ans que ce que nous avons fait en 33 ans » selon la Première ministre. Cette dernière a par ailleurs annoncé **le prolongement de l'éco-prêt à taux zéro jusqu'en 2027**. L'éco-PTZ est un outil très intéressant qui peut financer jusqu'à 50 000 euros de travaux, mais il est encore sous-utilisé.

Et pour faciliter les choses, tout en haut, au sommet de l'Union Européenne, **les objectifs de réduction de la consommation d'énergie ont encore été réhaussés**.

PARTENAIRES

L'argent public ne suffira pas à faire la transition écologique, il faudra à la France des bras... qui pour l'instant manquent ! Et selon France Stratégie les perspectives ne sont pas réjouissantes en ce qui concerne l'évolution de la main d'œuvre dans le secteur de la rénovation énergétique. **635 000 emplois seront à pourvoir d'ici 2030** mais le marché pâtit entre autres de la **faible attractivité de ses métiers** et de la difficulté de reporter les effectifs de la construction vers la rénovation.

Pourtant, un petit fait permet de nuancer ce tableau assez noir : aujourd'hui **1 jeune apprenti sur 4 travaille dans l'artisanat, et un bon nombre d'apprentis choisit le bâtiment**. Ce sont les chiffres de l'Institut Supérieur des Métiers, qui rappelle évidemment l'excellent taux d'embauche à l'issue de l'apprentissage.

Enfin malgré la persistance de l'inflation, qui angoisse de plus en plus les Français, selon l'Insee, **le prix des travaux de rénovation baisse légèrement au deuxième trimestre de l'année 2023**.

TECHNIQUE & INNOVATION

Chauffage, clim'... **l'UE fait la guerre aux équipements polluants !** Le Conseil et le Parlement européen ont en effet trouvé début octobre un accord provisoire sur la production et la distribution des appareils contenant des gaz fluorés hydrofluorocarbures (HFC). **Il prévoit l'interdiction de certaines pompes à chaleur et climatiseurs d'ici 2027**. Pour rappel, les gaz HFC sont des gaz à l'effet de serre très puissant. On les retrouve dans certains appareils de chauffage et de refroidissement.

Dans le même temps, selon Actu-Environnement, l'UE se prépare aussi à **modifier les règles qui encadrent l'écoconception des appareils indépendants de chauffage bois et charbon**, pour les rendre plus performants et moins polluants.

Enfin 2 innovations concernant le chauffage renouvelable et l'isolation, 2 piliers incontournables de la rénovation des bâtiments, sont sur le devant de la scène en ce moment.

Un isolant biosourcé, **la laine de bois**, qui si elle est inflammable et doit donc toujours être protégée d'un parement incombustible, **est un isolant qui présente des propriétés intéressantes et a le mérite d'être écologique**. Batiweb lui consacre un dossier dans lequel il apparaît que la laine de bois peut être **un substitut à la ouate de cellulose pour l'isolation des combles perdus**.

« Une des solutions les plus sûres et les moins chères en matière de stockage de l'énergie »... c'est en ces termes que Géo décrit **une batterie de stockage de l'électricité d'un nouveau type**, mise au point par une société américaine. Une batterie en forme... de puits, qui emprunte son principe de fonctionnement à la géothermie et à l'univers du pétrole.